

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 452, rue Principale, le mardi 13 mai 2025 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Jean-Marc Neveu, Michelle D'Amours, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Absence motivée : Luc Raby

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025
3. Approbation des déboursés d'avril et des déboursés à réaliser
4. Période de questions (10 minutes)

POINTS DE SUIVIS

5. Projet minier Disson
6. Veto sur la résolution 2025-04-07 relative au Fonds de mise en valeur des lots intras

POINTS DE DÉCISION

7. Planification de la collecte des encombrants pour 2025
8. Plan de sécurité civile 2025
9. Achat de thermopompes pour le 452 principale
10. Achat d'armoires pour la salle multi-usagers
11. Horaire d'été
12. Reconnaissance du groupe de Liturgie (Vote)
13. Achat de bois de pont
14. Contrat collectif avec Drône Experts
15. Programmation TECQ 2025-26
16. Refus de la garantie Erreurs et omissions

POINTS D'INFORMATION

17. Chazel entente de services
18. Travaux sentier pédestre forêt éducative
19. Plan de voirie 2025
20. Correspondance
- 20.1. Aucune
21. Dépôt du rapport budgétaire concilié d'avril 2025
22. Divers
- 22.1. Achat de pneus et d'un siège pour la nivelleuse
23. Compte-rendu verbal des activités du maire et des conseillers
24. Période de questions (15 minutes)
25. Fermeture de l'assemblée

2025-05-01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2025-05-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 8 avril 2025 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal en séance.

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

2025-05-03

3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE les listes de déboursés du mois d'avril relatifs aux salaires d'une somme de 16 594.88 \$ et aux payables d'une somme de 51 627.68 \$ pour une somme totale de 68 222.56 \$ ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE des factures pour une somme de 6 670,45 \$ sont présentées pour autorisation de paiement ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les déboursés soient adoptés tels que présentés et que les paiements des factures soient autorisés.

Les crédits sont disponibles pour payer ces factures.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2025-05-04

5. PROJET MINIER DISSON

ATTENDU QUE IAMGOLD Corporation nous a envoyé la planification des travaux prévus au projet Disson ;

ATTENDU QUE la Municipalité a aussi reçu une demande de commentaires de la part du ministère des Ressources naturelles et des Forêts au sujet des travaux d'exploration à impacts dudit projet Disson ;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente que des citoyens résident dans le secteur visé par les travaux d'exploration et que ce secteur comprend des aires protégées qui pourraient subir un impact négatif relativement à ce projet ;

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Martine Plourde, directrice générale, à communiquer avec IAMGOLD et le représentant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour leur faire part de nos préoccupations et obtenir du ministère qu'il fasse des recommandations à IAMGOLD pour prévenir les impacts négatifs des travaux sur notre territoire.

2025-05-05

6. VETO SUR LA RÉSOLUTION 2025-04-07 RELATIVE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAS

ATTENDU QUE le maire a obtenu de l'information supplémentaire après l'adoption de la résolution 2025-04-07 relative au Fonds pour la mise en valeur des lots intramunicipaux et qu'il a partagé cette information au conseil ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer des projets forestiers à la forêt éducative d'Authier-Nord ;

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du Maire d'invalider la résolution 2025-04-07 autorisant la municipalité à transférer ce montant de 10 000 \$ au Comité Bellefeuille. Il est plutôt adopté de garder l'argent pour la Municipalité et ses projets.

2025-05-06

7. PLANIFICATION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2025

ATTENDU QUE la Municipalité, par les années passées, offrait aux citoyens la disponibilité de deux conteneurs au village afin que les citoyens viennent y déposer leurs encombrants ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu deux soumissions pour la livraison de conteneurs au village et une soumission pour la collecte des encombrants par les chemins ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a comparé les prix des soumissionnaires et analysé les deux façons d'offrir le service de ramassage des encombrants ; Il est proposé par Serge Lefebvre appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir une journée de ramassage des encombrants et d'autoriser madame Martine Plourde, directrice générale, à communiquer avec Les entreprises JLR pour réserver leurs services pour une collecte de propriété en propriété au coût estimé de 3 077,01 \$ pour une date d'ici la mi-juin. Les crédits pour payer cette dépense seront puisés aux surplus non-affectés.

2025-05-07

8. PLAN DE SECURITE CIVILE 2025

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*, chaque municipalité doit se doter d'un plan de sécurité civile dans lequel elle développera ses connaissances des risques de sinistres présents sur son territoire, elle mettra en place des mesures coordonnées, complémentaires et cohérentes avec ses partenaires afin de prévenir ces sinistres, elle préparera une réponse à ceux-ci qu'elle déployera sous forme de mesures d'intervention et de rétablissement pour répondre aux sinistres ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 6 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* qui vise à définir la responsabilité des municipalités en matière de sécurité civile : Les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et ses partenaires reconnaissent que certains aléas sont susceptibles de se produire au cours d'une année : inondations, séisme, glissement de terrain, accident industriel impliquant des matières dangereuses, défaillance d'une infrastructure, feux de forêt, pandémie, etc. LA VILLE et ses partenaires tiennent à bien structurer ces mesures d'urgence ;

ATTENDU QU'au-delà de toute considération légale, la Ville de La Sarre et ses partenaires jugent nécessaire de mettre en place des structures et des procédures communes afin de pouvoir porter assistance efficacement, non seulement aux citoyens, mais également aux entreprises et aux organismes situés sur le territoire desservi lorsque survient une situation d'exception. Il arrive qu'une municipalité puisse agir en appui à une autre municipalité de notre territoire. Cette notion est abordée à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* ;

ATTENDU QUE même si la municipalité qui vient en support à une autre municipalité n'est pas d'emblée imputable de la gestion de cette situation d'exception, elle demeure responsable de participer à l'atténuation de certaines conséquences sur ses propres citoyens, incluant les visiteurs présents sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'adoption du présent plan de sécurité civile mettra en place les prémisses afin d'établir, rédiger et faire la mise à jour du guide des opérations de la sécurité civile qui constitue la mise en pratique du plan de sécurité civile ;

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan de sécurité civile pour 2025.

2025-05-08

9. ACHAT DE THERMOPOMPES POUR LE 452 PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a rénové le bâtiment du 452 rue Principale en deux espaces distincts, soit le bureau municipal et la salle multiusagers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu deux soumissions, dont une pour l'achat et l'installation de deux thermopompes neuves et l'autre soumission pour une thermopompe neuve et l'installation de notre ancienne thermopompe ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a comparé les prix des soumissions et analysé les avantages et inconvénients des deux offres ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Martine Plourde, directrice générale, à procéder à l'achat de deux thermopompes neuves au coût de 10 600,00 \$ avant taxes, pour une installation dans les meilleurs délais. Les crédits sont disponibles pour payer la thermopompe pour la salle multi-usagers et les crédits nécessaires à payer la thermopompe du bureau municipal seront puisés aux surplus non-affectés.

2025-05-09

10. ACHAT D'ARMOIRES POUR LA SALLE MULTI-USAGERS

ATTENDU QUE la Municipalité a rénové le bâtiment du 452 rue Principale en deux espaces distincts, soit le bureau municipal et la salle multi-usagers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une seule soumission, dont une pour l'achat et l'installation de deux armoires sur mesure dont une pour la salle multi-usagers et une pour la salle de bain ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Martine Plourde, directrice générale, à procéder à l'octroi du mandat de fabrication des armoires à Menuiserie Abitibi Inc au coût de 1 810,86 \$ pour une installation dans les meilleurs délais. Les crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-05-10

11. HORAIRE D'ÉTÉ

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les heures d'ouverture pour le bureau municipal pendant la période estivale soient du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 sans interruption pour la pause du dîner. Cet horaire est valide du mercredi 14 mai 2025 au mercredi 10 septembre 2025.

2025-05-11

12. RECONNAISSANCE DU GROUPE DE LITURGIE (VOTE)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des documents confirmant l'entente entre le diocèse d'Amos, le groupe de liturgie et la Municipalité relativement à l'usage d'un local de la municipalité pour tenir leurs activités ;

ATTENDU QUE le groupe de liturgie est venu présenter sa mission, ses objectifs et ses activités au élus le mardi 6 mai 2025 et a déposé une demande formelle de reconnaissance auprès de la Municipalité ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à la majorité des conseillers présents d'ajouter le groupe de liturgie à l'annexe II de la Politique de location des locaux afin qu'ils puissent obtenir des gratuités lors de location de salles pour leur usage.

Le conseiller Serge Lefebvre vote contre la résolution et fait inscrire sa dissidence.

2025-05-12

13. ACHAT DE BOIS DE PONT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un rapport du MTMD concernant l'entretien et la réparation des infrastructures routières, dont les ponts ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se conformer à son obligation de maintenir ces infrastructures en bon état et sécuritaires à la circulation ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une soumission de Novago pour le bois nécessaire à l'entretien des ponts ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de bois de pont tel que présenté à la soumission de Novago, au coût de 7 931,21 \$ avec les taxes. Les crédits sont disponibles pour cette dépense.

2025-05-13

14. CONTRAT COLLECTIF AVEC DRÔNE EXPERTS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une recommandation de l'inspecteur municipal à l'effet de se faire faire de l'imagerie géomatique de nos sites de villégiatures (pourtour du lac) ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite avoir plus d'exactitude pour toutes transactions d'achat, vente, construction, rénovation, installations dans nos zones de villégiatures ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une soumission de DroneXperts avec un rabais si l'achat se fait simultanément avec un groupe d'autres municipalités d'Abitibi-Ouest ;

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de la solution d'imagerie géomatique de DroneXperts au coût de 2 571,98 \$ avec les taxes et ce conditionnellement à ce que les autres municipalités du groupe acceptent l'achat.

2025-05-14

15. PROGRAMMATION TECQ 2025-26

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, du décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-05-15

16. REFUS DE LA GARANTIE ERREURS ET OMISSIONS

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est déjà couverte par une assurance professionnelle avec la garantie « Erreurs et omissions » ;

ATTENDU QUE la Municipalité trouve que la couverture d'assurances responsabilités et civile est suffisante pour couvrir les risques habituels d'une municipalité ;

Il est proposé par Michelle D'Amours appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité refuse la garantie « Erreurs et omissions » qui est optionnelle avec la couverture d'assurances-responsabilités et civile.

2025-05-16

17. ENTENTE DE SERVICES D'ÉTÉ CHAZEL

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Maire, Fernand Major et la directrice générale, Martine Plourde, à signer l'entente de service entre la municipalité de Chazel et la municipalité d'Authier-Nord concernant l'entretien d'été de l'intersection du 9^e et 10^e Rang Est de Chazel jusqu'à la limite du 8^e et 9^e Rang Ouest d'Authier-Nord, situé sur le territoire de la municipalité de Chazel et communément appelée « Traverse Chazel-Authier-Nord » et ce, pour l'été 2025.

18. TRAVAUX SENTIER PÉDESTRE FORêt ÉDUCATIVE

Le maire informe le conseil que monsieur Marcel Duguay et monsieur Jordan Duguay ont débuté les travaux dans le sentier pédestre de la forêt éducative.

19. PLAN DE VOIRIE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière présente une ébauche du plan de voirie 2025.

20. CORRESPONDANCE

20.1 aucune.

19. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE CONCILIÉ D'AVRIL 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport budgétaire concilié d'avril 2025 pour information.

20. DIVERS

2025-05-17

20.1 Achat pneus et d'un siège pour la nivelleuse

ATTENDU QUE les pneus et le siège de notre nivelleuse doivent être changés pour maintenir la sécurité et la santé de notre opérateur de machinerie ;

ATTENDU QUE des recherches ont été réalisées par l'opérateur afin de trouver ces pièces au meilleur prix ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de six (6) pneus usagés en bon état au coût de 250,00 \$ chacun pour un total de 1 500,00 \$ et d'un siège avec suspension au coût estimé de 1 300,00 \$. Les crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

21. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire fait un compte-rendu de la conférence des préfets qui a eu lieu les 8 et 9 mai 2025 à Lorrainville.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative à la résolution 2025-05-11 sur la reconnaissance du groupe de liturgie par la Municipalité. Est-ce qu'un vote non-unanime empêche cette reconnaissance?
 - La dissidence et le vote contre sont enregistrés, mais comme le vote est majoritairement en faveur, la résolution est effective.

2025-05-18

23. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h50.

Fernand Major, maire

Martine Plourde, greffière